

Les prestations effectuées par la SOGEDO seront facturées aux habitants de CHARANTONNAY comme suit :

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (délibération N°2024/34 du 28/05/2024)

Libellé	Unité	P.U H.T voté par CM (20€ HT de forfait inclus)
INSTALLATIONS EXISTANTES :		
10.1.1 – Contrôle des installations desservant jusqu'à 10 EH pour une seule habitation	U	116.00€
INSTALLATIONS EXISTANTES en cas de vente :		
10.1.2 – Contrôle des installations desservant jusqu'à 10 EH	U	150.00€
INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES		
10.2.1 – Contrôle de conception installation desservant jusqu'à 10 EH	U	155.00€
10.2.1.1 - Contrôle complémentaire en conception	U	85.00€
10.2.2 - Contrôle de réalisation installation desservant jusqu'à 10 EH	U	185.00€
10.2.2.1 – Contrôle supplémentaire de réalisation	U	100.00€
CONTROLES HORS PLANNING :		
11 – Contrôle technique installation desservant jusqu'à 10 EH pour une seule habitation	U	150.00€
12 – Frais en cas de refus d'accès ou absence injustifiée au rendez-vous	U	96.00€ (Pas de forfait, tarif fixe)

Les montants ci-dessus seront augmentés du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.



 Le Maire,
Pierre-Louis ORELLE.